Déclaration préalable
Conseil supérieur de l'éducation du 18 novembre 2026

Monsieur le président du Conseil,
Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Depuis plusieurs semaines, les lycéens et les étudiants se mobilisent pour défendre leur avenir et dénoncer la dégradation de leurs conditions d'études. Cette mobilisation exprime un profond malaise, mais aussi une exigence légitime : pouvoir étudier dans de bonnes conditions et construire librement son avenir.

La FCPE partage leurs préoccupations. Leurs revendications rejoignent les alertes que nous portons depuis des années : classes surchargées, enseignants non remplacés, manque de personnels médico-sociaux, établissements dégradés, pression de l'évaluation, orientation subie et manque de places dans l'enseignement supérieur.

La FCPE soutient les lycéennes et lycéens et leurs parents, ainsi que les personnels mobilisés. Nous défendons le droit de manifester comme celui d'accéder aux enseignements. Nous condamnons par ailleurs fermement toute atteinte aux personnes et aux biens, quelles qu'en soient les circonstances.

Nous sommes cependant profondément choqués par la violence de certaines interventions policières et par la réponse essentiellement répressive apportée à cette mobilisation. Le courrier conjoint du 13 novembre, signé par les ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur, marque à cet égard une escalade particulièrement inquiétante. En présentant le mouvement comme largement déconnecté des revendications et en appelant à systématiser les procédures disciplinaires, le gouvernement fait le choix de la fermeté plutôt que du dialogue.

L'école ne peut pas devenir le lieu d'une réponse sécuritaire à une crise qui est d'abord éducative et sociale. Les sanctions doivent rester individualisées, proportionnées et fondées sur des faits établis. La seule expression pacifique d'une opinion ou la participation à une mobilisation ne saurait justifier une sanction disciplinaire.

Nous dénonçons également la minimisation de l'ampleur du mouvement par le ministère. Depuis la rentrée de novembre, les chiffres communiqués ne concernent plus que les lycées entièrement bloqués, laissant de côté les nombreux établissements perturbés ou contraints de fermer. Les organisations de personnels de direction elles-mêmes contestent cette présentation. Quant au nombre d'interpellations, il n'est plus communiqué de manière transparente. Comment prétendre restaurer la confiance en occultant une partie de la réalité ?

Face à cette crise, les jeunes attendent des réponses. La FCPE a porté leurs revendications au plus haut niveau de l'Etat. Des concertations ont été annoncées, mais leur mise en œuvre soulève déjà de sérieuses interrogations.

La première réunion consacrée à la réforme de Parcoursup, le 9 novembre à Matignon, en est une illustration préoccupante. Une grande partie des organisations lycéennes et étudiantes ainsi que l'intersyndicale de l'éducation l'ont quittée, dénonçant notamment la présence de représentants de l'extrême droite. On ne peut pas prétendre renouer le dialogue avec la jeunesse sans créer les conditions d'un échange respectueux et crédible avec ses représentants.

Sur le fond, les revendications restent entières. Les lycéennes et lycéens ne demandent pas simplement une place dans l'enseignement supérieur, mais une formation correspondant à leurs aspirations. L'orientation doit être un choix accompagné, et non une affectation subie. Les créations de places annoncées ne suffiront pas sans une réponse aux besoins réels, notamment dans les universités.

Il est tout aussi urgent d'agir sur les conditions quotidiennes de scolarisation : remplacer les enseignants absents, renforcer les équipes éducatives et médico-sociales, rénover les établissements et revoir l'organisation du temps scolaire bien affectée par la réforme Blanquer du lycée. Les journées interminables, les emplois du temps morcelés et la pression permanente de l'évaluation ne sont pas des fatalités.

La FCPE demande des engagements précis, des moyens identifiés et un calendrier de mise en œuvre. Les représentants des lycéennes et lycéens et des parents doivent être pleinement associés aux décisions comme au suivi des mesures annoncées.

Je vous remercie de votre écoute.